



# Ville de La Verpillière

**Arrondissement de La tour-du-Pin**

Service municipal : Services techniques  
Numéro de décision : DC 2023-6

Date : 03/04/2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230403-2023\_6-AR



## DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : 2<sup>ème</sup> avenant marché public – Réhabilitation & Extension des vestiaires de rugby

### Le maire de la commune de La Verpillière (Isère)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02/03\_2023 en date du 13 mars 2023, portant délégations du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat, et l'autorisant à subdéléguer sa signature dans certains domaines, notamment concernant les avenants des marchés et accords-cadres ;

Considérant que la durée des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires de rugby est plus longue qu'initialement prévue ;

Considérant qu'il convient de signer un avenant au marché public de gros œuvre maçonnerie n° 2021-001, relatif à la location des bungalows de chantier ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

De conclure un second avenant au marché public de gros œuvre maçonnerie n° 2021-001, prévoyant un complément de location des bungalows de chantier pour un montant TTC de 5 400 euros, représentant 5,6 % d'écart avec le marché initial.

#### **Article 2 :**

Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- La société FUZIER & LAMBERT, titulaire du marché

Fait à La Verpillière, le 03 avril 2023



Le Maire,

Patrick MARGIER

*Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.*

*Cette décision est susceptible de recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - Boîte postale 1135 - 38022 Grenoble cedex) ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*